

ATOUPS DU MAROC

Méditerranéen, mais tourné vers l'Atlantique, le Maroc est le plus occidental - au sens géographique - des pays de la rive Sud. Sa position géostratégique constitue un atout majeur dans les relations commerciales internationales.

Par ailleurs, l'économie marocaine a toujours été considérée comme étant la plus libérale est la plus ouverte de tous les pays du Maghreb. Elle est celle dont les structures productives, commerciales et bancaires sont les plus conduites par l'initiative privée et les plus exposées aux marchés étrangers.

Cette double vocation, libérale et mondiale est due particulièrement au choix politique fondamental du Maroc d'entretenir de relations étroites avec le reste du monde et notamment avec l'Occident, et à l'existence d'une forte bourgeoisie foncière, industrielle, commerciale et financière.

L'accueil des Investissements Directs Etrangers (IDE) est une priorité majeure des gouvernants marocains pour le décollage et le développement économique du pays. Le sujet est central dans tous les discours officiels et constitue le fil directeur et la clé de voûte de l'action gouvernementale.

Une stratégie offensive adoptée par le Maroc en matière d'attraction de l'IDE :

1- Importance de l'IDE pour le Maroc :

Durant les deux dernières décennies, le Maroc a été l'une des destinations privilégiées des flux des IDE parmi les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

La contribution des IDE à l'investissement global du pays (Formation Brute de Capital Fixe, FBCF) s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années, passant d'une moyenne annuelle de 5 % entre 1990 et 1995 à 14 % entre 1996 et 2002. (Pour la seule année 2001 les IDE représentent 38 % de la FBCF)

2- Forte incidence des privatisations sur les flux d'IDE :

Le programme de privatisation, lancée par les autorités marocaines dès 1993, a fortement soutenu les flux d'IDE en direction du royaume au cours de la décennie écoulée. 62 entités ont été transférées au secteur privé entre 1993 et 2002, générant des recettes de privatisation d'un montant de 4 milliards d'euros, dont 77,6 % ont pour origine des investissements étrangers. En 2001, le montant des IDE s'est élevé à 33.3 milliards de dirhams suite à la vente d'une partie de Maroc Telecom à Vivendi Universal.

La structure sectorielle des IDE montre que jusqu'à une date récente (1996) les industries manufacturières occupaient la première place avec 27%, le secteur de construction est classé en deuxième position 20 %, le secteur financier vient ensuite avec 12 % et le tourisme est au quatrième rang avec 7 %. Au cours des dernières années, le secteur financier s'est bien redressé et celui des télécommunications a connu un « boom ».



En ce qui concerne l'origine des IDE, les pays européens occupent aujourd'hui et de loin la première place (plus de 90 %). Les opérations de privatisation ont profité en premier lieu au capital français, portugais, hollandais...

On constate aujourd'hui un fort engouement des pays du golfe arabe, notamment les Emirats Arabes Unis et le Qatar, pour le Maroc.

3- Dispositifs d'attraction des IDE :

Conscient de ses besoins en investissements étrangers, le Maroc a adopté un cadre juridique et fiscal plus incitatif de promotion des IDE :

- Le régime de la propriété privée est garanti par la constitution ;
- L'abrogation en 1993 de la loi sur la marocanisation a supprimé l'essentiel des discriminations à l'encontre des investisseurs étrangers ;
- La convertibilité de dirhams pour les opérations courantes en 1993 ;
- La **Charte de l'investissement**, promulguée le 8 novembre 1995, comporte des mesures visant à réduire le coût de l'investissement (à travers diverses exonérations fiscales) et permet le libre transfert des capitaux étrangers investis et des plus-values réalisées ;
- La **Direction des Investissements**, chargée depuis 1996 de promouvoir le Maroc auprès des opérateurs internationaux. Son plan d'action s'articule autour de quatre orientations majeures :
 - identification des différentes catégories d'investisseurs et des pays émetteurs,
 - valorisation de secteurs prioritaires tels le tourisme, les NTIC, les composants électroniques et automobile, le textile, l'aéronautique et l'agroalimentaire,
 - coordination entre institutions nationales et organisations internationales concernées par l'investissement,
 - orientation des projets selon les opportunités offertes par les différentes régions du Maroc en collaboration avec les CRI.
- Les **Centres Régionaux d'Investissement (CRI)** créés en 2002. au nombre de 16, qui dépendent du Ministère de l'Intérieur, relèvent de la responsabilité des Walis (Préfets). Ils remplissent le rôle de guichet unique visant à centraliser l'ensemble des administrations compétentes et ont trois fonctions essentielles :
 - l'aide à la création d'entreprises,
 - l'aide aux investisseurs,
 - la promotion de leurs régions auprès des investisseurs.



- Une **Commission Interministérielle des Investissements** a été mise en place pour approuver des investissements supérieurs à 200 millions de dirhams (20 millions d'euros) faisant l'objet de conventions d'investissement avantageuses, et statuer sur les éventuels blocages administratifs aux projets d'investissement (**Fonds d'Investissement Hassan II**) ;
- Enfin, il est à noter que le Maroc a conclu des accords avec plus de 30 pays pour la garantie des investissements étrangers couvrants notamment les risques de nationalisation et d'expropriation. Des accords de noms doubles impositions en, par ailleurs, également été conclu avec de nombreux pays.

4- Insertion du Maroc dans l'économie mondiale :

Aux éléments précédents, il convient d'ajouter la politique d'ouverture affichée par le royaume propre à améliorer son insertion dans l'économie mondiale. :

- Il est membre du GATT (OMC) depuis 1987 ;
- En 1996, un accord d'association a été conclu avec l'Union Européenne. Entrée en vigueur en 2000, il conduira à l'instauration d'une grande du libre-échange à l'horizon 2012 ;
- Par ailleurs le marocaine a signé plusieurs accords commerciaux de libre échange, notamment celui signé avec la Tunisie, Égypte et la Jordanie paraphé en janvier 2003, celui avec la Turquie, et le dernier en date, avec les Etats-Unis.

